



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët Publié le 21 MARS 2025

DECISION n° 2025-11
DOMAINE DE LA DECISION : 7.5 Subventions
Demande de subvention pour le passage aux leds de l'éclairage du stade de foot

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020- 53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégations au Maire, et notamment son alinéa 26,
Considérant le projet de passage aux leds de l'éclairage du stade de foot,

DECIDE

Article 1 : De déposer auprès de la Fédération Française de Foot un dossier de demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	€ HT	Libellé	€ HT
Travaux	25 958,40	FAFA	10 000,00
		Autofinancement	15 958,40
TOTAL	25 958,40	TOTAL	25 958,40

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère et M. le Comptable public de Rosporden.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 20 mars 2025,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.